JEAN LASSÛRE

LE LUXEMBOURG DE DEMAIN

LES BASES D'UNE POLITIQUE NATIONALE
L'UNION DOUANIÈRE AVEC LA FRANCE



PARIS
IMPRIMEUR-ÉDITEUR DU "*Luxembourgeois*"
21, Boulevard Bonne-Nouvelle.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

Depuis que la discussion sur les buts de guerre est ouverte, la presse de tous les pays belligérants s'est préoccupée de la question du Luxembourg. C'est que la place que le Grand-Duché occupe dans la répartition des forces mondiales est, en raison de sa situation géographique et de ses richesses minières, d'une indéniable importance.

A l'heure où nous écrivons, une cloison étanche sépare le Luxembourg du monde civilisé. Dans le débat qui concerne son avenir, il ne peut faire entendre sa voix. Les Luxembourgeois de Paris, se faisant les interprètes des Luxembourgeois restés en territoire occupé, ont affirmé leur ferme volonté de rompre les liens qui, trop étroitement, unissent leur pays à l'Empire allemand. Partant de cette résolution, nous avons, dans les pages qu'on va lire et qui ont paru au journal de la colonie luxembourgeoise en France, essayé de définir les directions générales que devra suivre après la guerre la politique du Grand-Duché.

L'auteur de cette étude est Luxembourgeois. On ne lui en voudra pas de s'être inspiré avant tout du bonheur et de l'intérêt de sa patrie.

J. L.

31 *Janvier* 1918.

Résolution des Luxembourgeois
DE PARIS

Les originaires et les nationaux du Grand-Duché du Luxembourg, réfugiés de la guerre ou résidant en France,

Réunis à la grande salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, Paris (VIe), au nombre de 900, sous la douloureuse impression des persécutions infligées à leur propre pays,

Flétrissent de toute leur énergie les crimes de dévastation ajoutés en France à tant d'autres crimes par les Allemands en retraite.

D'autre part,

Ils reconnaissent que :

1° DANS LE PASSÉ, le rattachement économique du Luxembourg à l'Allemagne, par le Zollverein et l'invasion industrielle a porté gravement atteinte à la neutralité du Grand-Duché ;

2° DANS LE PRÉSENT, les armées allemandes s'imposant aux Luxembourgeois par la force des baïonnettes et s'établissant contre tout droit dans le Grand-Duché, violant, à la suite du forfait historique d'août 1914, la neutralité Luxembourgeoise, ont sans cesse renouvelé un attentat contre la foi jurée et contre les traités internationaux ;

3° POUR L'AVENIR, le discrédit de la nation allemande, qui a proclamé dans le monde

la théorie abominable des « chiffons de papier », rendra impossible toute confiance des autres peuples dans un respect sincère et loyal des conventions de neutralité.

En conséquence,

Ils déclarent :

1° *Protester* d'avance contre toutes négociations diplomatiques qui tendraient à imposer encore un régime de neutralité non-protégée au Luxembourg ;

2° *Revendiquer* le droit qu'ont tous les peuples de disposer d'eux-mêmes ;

3° Vouloir *substituer* au système politique institué par l'étranger, et constamment soumis à l'influence germanique, un régime qui assurera l'indépendance du Luxembourg et sur lequel les Luxembourgeois pourront se prononcer librement dans une consultation nationale, dès que le pays sera délivré du joug de l'envahisseur.

Paris, le 17 *mai* 1917.

Une Question d'Honneur

Béatement, le Luxembourg s'acheminait dans la voie d'une prussification intégrale, quand les événements d'août 1914 vinrent secouer sa torpeur. L'invasion allemande dessilla les yeux de nos compatriotes les plus obstinément germanophiles. Ceux qui, comme M. Eyschen, avaient cru aveuglément à l'avenir pacifique du peuple allemand, virent leur foi déçue; ceux qui, comme M. Prüm, s'étaient laissés prendre au respect de l'autorité et à l'esprit religieux régnant en Allemagne, eurent la terrifiante révélation du Dieu sanguinaire de Hindenburg et de Guillaume. Lorsqu'ils virent l'Allemagne parfaire à la foi jurée, envahir le territoire national, terroriser une population paisible, arrêter des citoyens sans reproche, les uns et les autres détournèrent leurs yeux de l'ancienne idole vers la noble France et la Belgique martyre.

La journée du 2 août 1914 fit l'union nationale de tous les Luxembourgeois.

Depuis 40 mois nos compatriotes souffrent à Luxembourg. Un bandeau leur cache la vérite. Un bâillon les empêche de crier leur haine. La vision du Prussien abhorré ravive chez eux sans cesse la honte de se sentir asservis et la rage d'être impuissants. La misère rôde dans les villes. La famine brise les énergies et étiole la race.

Nous nous souviendrons!

Avant la guerre des portes largement ouvertes livraient accès à la haïssable Kultur. Désarmés, ligotés, nous assistions à l'invasion pacifique, plus funeste pour notre vie nationale que l'invasion militaire.

Le Zollverein nous fut octroyé en 1842. Il ne répondait à cette époque ni aux intérêts ni aux vœux des Luxembourgeois. Depuis lors, la vie économique nationale a réussi à s'adapter à l'état de choses existant.

Le traité ferroviaire qui livre le réseau G.-L. à l'Allemagne, nous fut imposé en 1872. Seuls en face de l'Allemagne après le désastre de 1870, nous dûmes subir la loi du plus fort. Le Zollverein et le traité de 72 ont singulièrement favorisé l'expansion allemande dans notre pays.

Désormais entre l'Allemagne et nous ce sera la barrière!

Ni traités économiques, ni conventions ferroviaires ne nous lierons plus à ceux qui méprisent la foi des contrats.

Nous ne serons plus les complices inconscients de l'agression teutonne. Sachons qu'en protégeant notre indépendance, nous servirons la paix du monde!

Les événements ont démontré l'importance des problèmes économiques. C'est grâce à sa puissance minière et métallurgique que l'Allemagne a pu préparer cette guerre. Et pourtant elle est un pays pauvre en fer. Sur les 49 millions de tonnes de minerai qu'elle consomma en 1913 :

21	m.	provenaient	de la Lorraine annexée.
7	m.	—	du Luxembourg.
4.5	m.	—	de la France.
9	m.	—	des pays neutres.
7.5	m.	—	de son propre sol.

On voit que, privée du minerai lorrain et du minerai luxembourgeois, l'Allemagne sera à la merci des Alliés, qui pourront à leur guise l'obliger à limiter ses armements.

Notre résolution est prise. L'Allemagne ne disposera plus de nos gisements et de nos usines pour préparer ces crimes, elle ne disposera plus de nos voies ferrées pour les mettre en exécution.

Des intérêts privés seront lésés. Des protestations se feront entendre. Nous passerons outre. Nous sacrifierons, de plein gré et sciemment, des avantages matériels. Le peuple luxembourgeois, lui aussi, est capable de poursuivre une politique de l'honneur. La rupture de son union économique avec l'Allemagne sera pour lui une question de dignité nationale.

L'Union avec les Alliés

Si le maintien de l'indépendance politique du Luxembourg s'impose à tout patriote éclairé avec la force d'un axiome, il n'en est pas de même de son indépendance économique. Notre pays est, en raison de l'exiguïté de son territoire, plus qu'aucun autre tributaire de ses voisins. Une combinaison nouvelle devra remplacer le Zollverein. Et c'est là que nous comptons fermement sur l'aide des Alliés. En nous séparant de l'Allemagne, nous leur rendons un réel service. De plus notre attitude a été, pendant cette guerre, droite et loyale. Les Alliés nous tireront d'un isolement qui serait notre ruine. Que des relations économiques plus intenses nous rapprochent d'eux! Que des traités de commerce viennent cimenter une amitié déjà ancienne! Il est nécessaire que les Alliés nous prêtent leur secours, qu'ils nous tendent une main fraternelle, afin de nous libérer de cette emprise germanique qui pèse sur nous comme un cauchemar.

Loin de nous l'outrecuidante pensée de vouloir poser des conditions aux Puissances alliées. Nous ne marchandons pas notre adhésion à la ligue des nations libres. Mais que les Alliés méditent ces phrases qu'un Belge écrit au sujet de sa patrie, et qui pourraient s'appliquer au Luxembourg (1).

(1) *Revue de Paris*, du 1er août 1916.

« Du problème économique que la Belgique
« doit résoudre, dépend l'orientation définitive
« de sa politique étrangère...
« Pour écarter tout danger d'attraction par le
« Zollverein allemand, l'Entente devra faciliter
« par tous les moyens notre essor industriel. »

Il ne nous a pas été permis, comme à la glorieuse Belgique, de verser notre sang pour la défense de nos foyers, et les Puissances ne nous ont pas, comme à elle, garanti notre indépendance, ni promis leur secours le lendemain de la guerre (1), mais nous avons une inébranlable confiance en leur équité. Et nous savons qu'au futur congrès de la paix nous aurons au moins une amie puissante et dévouée : la France.

La Politique Commerciale des Alliés

Dans les pays alliés les voix se multiplient, qui demandent que la guerre par les armes soit suivie d'une guerre économique non moins âpre. Les nations que trois ans de lutte ont unies dans une communauté de sacrifices, devront opposer à l'Allemagne industrielle et commerciale le même front inébranlable qu'elles ont dressé devant l'Allemagne militaire. La Conférence de 1916 a établi le principe d'une entente commerciale entre tous les Alliés et depuis lors d'innombrables brochures et articles de journaux ont fait de l'après-guerre économique la question du jour. L'opinion française est loin de lui être unanimement favorable. Des voix sceptiques se sont fait en-

(1) Déclaration des ministres des Puissances alliées, à Sainte-Adresse, le 17 février 1916.

tendre. Des économistes autorisés, comme M. Charles Gide (1) ont fait valoir qu'une grande divergence d'intérêts rendait impossible toute politique commune des Alliés.

Il nous mènerait trop loin d'exposer les arguments que, dans cette querelle toute doctrinale, on fait valoir de part et d'autre, et nous nous bornons à examiner quelle devra être l'attitude de notre pays dans les différentes hypothèses qui pourront se présenter.

La solution idéale serait un système de libre échange général entre toutes les nations alliées, auquel pourraient adhérer, suivant leur désir, les nations neutres. Cette solution, préconisée par la presse libre-échangiste anglaise (2), rendrait aisée la tâche de nos diplomates. La route à suivre serait toute tracée. Il ne tiendrait qu'à nous d'être vis-à-vis des nations alliées dans la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment vis-à-vis de l'Allemagne.

Un nouvel et vaste Zollverein nous ouvrirait les marchés alliés sur lesquels nos produits, pouvant concurrencer les produits nationaux, trouveraient facilement acheteurs.

Deuxième hypothèse : Chaque pays établira trois tarifs douaniers distincts, un premier, très favorable, pour ses Alliés, un second, moins favorable, pour les neutres, et un troisième, défavorable et pouvant aller jusqu'au boycottage complet, pour les produits ennemis (3). Le Luxembourg, dans ce cas, sera en

(1) Gide : La Politique Commerciale après la guerre; *l'Avenir, revue du Socialisme 1916*.

(2) P. ex. *Daily News* et *Daily Chronicle* à propos de la Conférence économique.

(3) Lavergne : L'Union Commerciale des Alliés.

fort mauvaise posture. Ses produits, en tant que neutres, seront, sur tous les marchés de l'Entente, en infériorité, non seulement par rapport aux produits nationaux, mais encore aux produits alliés. Il n'y aura pour nous qu'une planche de salut : le rattachement à l'un des pays alliés, afin que nos produits soient considérés comme des produits nationaux de ce pays, et bénéficient de l'union économique projetée.

Les Alliés s'assureront mutuellement « des « débouchés compensateurs pour le cas où des « conséquences désavantageuses pour le com- « merce résulteraient de l'application de l'en- « gagement prévu (1) ».

Troisième hypothèse : L'union des Alliés est une utopie. La lutte commerciale se poursuivra, comme avant la guerre, avec cette seule différence que tous les pays, de l'aveu même des libre-échangistes, multiplieront les droits de douane pour protéger leur commerce et leur industrie nationaux. Dans ce cas encore, notre pays, ne disposant pas d'un marché intérieur, se verra forcé comme dans l'hypothèse précédente, et même *à fortiori*, de se rattacher économiquement à l'un de ses voisins. Ce voisin ne sera plus l'Allemagne, il sera la France ou la Belgique : Lequel des deux ? C'est ce qui nous reste à examiner.

(1) Texte de la Résolution adoptée par la Conférence économique de 1916.

Le Droit des Peuples

Il ne faut pas se dissimuler que l'union douanière qui nous rattachera à la France ou à la Belgique, aura, en dehors des résultats économiques. de très importantes conséquences sociales, intellectuelles et politiques. Notre autonomie aura beau être sanctionnée en droit, notre situation de fait sera, à de multiples point de vue, celle d'une dépendance étroite vis-à-vis du pays pour lequel nous aurons opté. L'aventure du Zollverein l'a prouvé à satiété. Résignons-nous à l'inévitable! Trop petit pour mener une vie nationale à lui, le Luxembourg gravitera toujours dans l'orbite de l'un de ses voisins. Conclure une union douanière n'est pas seulement prendre une mesure économique, mais encore poser un acte politique.

C'est précisément parce que la question que nous nous sommes posée, échappe au domaine purement économique, que l'examen peut en paraître oiseux. La Conférence, dit-on, qui règlera les relations entre les Etats de l'Europe, ne demandera pas l'avis d'un peuple de 270.000 âmes. Aucun plénipotentiaire luxembourgeois ne sera appelé à prendre part à ses travaux.

Nous ne partageons pas ce pessimisme. Tous les hommes d'Etat alliés ont, ces derniers temps, fait appel au principe des nationalités. et nous croyons fermement que les nations vraiment libres, comme la France, la Grande-

Bretagne et les Etats-Unis, assureront à ce principe une scrupuleuse et loyale application.

Qu'est-ce que le principe des nationalités? Les définitions diffèrent.

D'après la conception allemande, la nationalité d'une population est déterminée par certains facteurs indépendants de sa volonté, tels que son origine, son histoire et sa langue. L'Alsace a été, durant des siècles, une terre allemande: l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne est conforme au principe des nationalités. La majorité des Luxembourgeois parle un dialecte franc-mosellan : le principe des nationalités exige que le Luxembourg soit incorporé à l'Empire. Que les Alsaciens et les Luxembourgeois soient d'accord, voilà qui importe peu. C'est la liberté allemande, la liberté telle que l'entendent les « camarades de l'antichambre », tandis que la seule expression de Droits des Peuples fait frémir d'horreur les cercles bien pensants. Dans un livre qui, aujourd'hui encore, est dans toutes les mains, le professeur allemand Lasson (1) écrivit, à la veille de la guerre de 70 :

« Il y a des gens qui parlent du soi-disant « droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. « C'est le mensonge le plus frivole que jamais « tête welche ait inventé. » L'attitude de la presse bourgeoise, avant comme pendant la guerre actuelle, prouve que la mentalité allemande n'a pas changé.

Toute autre est *la conception française* du principe des nationalités. Seule la volonté d'une population doit décider de sa destinée. La communauté de langue n'est pas un criterium, pas plus que la communauté de religion ou

(1) Lasson, *La Guerre et l'Idéal de la culture.*

celle des souvenirs historiques. « Les individualités nationales ne sauraient trouver de « justification, de raison d'être plus sérieuse « que la volonté des hommes qui la composent » (1).

Cette interprétation du principe des nationalités a été maintes fois proclamée au sein des Parlements alliés, et nous nous prévaudrons d'elle le jour de la liquidation.

Le peuple luxembourgeois est devenu majeur. Il ne prêtera l'oreille à aucune injonction intéressée, d'où qu'elle vienne. Quand sonnera pour lui l'heure des décisions, il choisira, librement et en parfaite connaissance de cause, la route qui désormais sera la sienne.

---

(1) Paul Louis, *Une Europe nouvelle*, Alcan, 1915.

L'Intérêt de l'Industrie est du côté de la France

L'adhésion du Luxembourg au Zollverein allemand, désastreuse au point de vue politique, a pourtant des conséquences économiques les plus heureuses. L'Allemagne met à la disposition de notre industrie ce qui précisément lui manque : des capitaux, de la houille et un commerce d'exportation, qui était, avant la guerre, le deuxième du monde entier. C'est à ce triple besoin de capitaux, de houille et de débouchés que devra correspondre une nouvelle union économique

Il n'est un secret pour personne que les grandes Sociétés industrielles, qui exploitent nos richesses minières, sont constituées, en grande partie, avec des capitaux allemands. Il faudra avant tout éliminer ces capitaux, si l'on ne veut pas que notre politique économique profite à ceux précisément contre qui elle est dirigée. Le plus simple sera de rendre toutes les actions nominatives et d'exproprier les actionnaires allemands. La Constitution luxembourgeoise prévoit l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. Les scrupules et les ménagements seront déplacés. Nous règlerons notre attitude sur celle de la France, qui par le retour de l'Alsace-Lorraine, se trouvera placée devant le même problème. A l'exception des usines de

Wendel, toutes les entreprises métallurgiques d'Alsace-Lorraine sont entre les mains des Allemands.

Une fois débarrassés du capital indésirable, comment le remplacerons-nous? Il est certain que les portefeuilles luxembourgeois s'intéresseront, dans une plus large mesure qu'à présent, à l'industrie nationale Des fortunes sont nées de la guerre, l'argent liquide abonde, qui ne demande qu'à se placer. Il ne suffira pas. Le capital étranger nous est et nous sera toujours indispensable, et il est évident que nous devrons nous unir au pays qui sera le mieux à même de nous le fournir.

La fortune nationale de la Belgique était, avant la guerre, de 30 milliards de francs, celle de la France de 300 milliards, c'est-à-dire dix fois supérieure. La fortune par tête d habitant était, en Belgique, de 4.000 francs, en France de 7.500 francs, c'est-à-dire près du double. Si nous considérons que trois ans de guerre ont ruiné la Belgique pour des années et que les emprunts que lui concéderont les Alliés et les hypothétiques réparations que lui payera l'Allemagne, ne suffiront pas à rebâtir ce qui a été détruit, il devient clair que la Belgique ne pourra mettre à notre disposition les capitaux qu'il nous faut. La France le pourra-t-elle?

La France, elle aussi, a souffert de la guerre, mais infiniment moins que la Belgique. Déjà des indices certains, comme les statistiques des caisses d'épargne, font prévoir un prompt rétablissement de la vie économique normale. Les ressources de la France sont inépuisables. Elle pourra, avec un peu de bonne volonté, nous fournir les capitaux qui nous manquent.

Le grand argument de ceux de nos amis

belges qui voudraient voir le Luxembourg uni à leur pays est l'argument de la houille. Nous possédons tous les deux, nous disent-ils, de florissantes industries métallurgiques. Pour les alimenter, il nous manque à nous le minerai de fer, à vous la houille. Eh bien, vous nous donnerez votre excédant de minerai, nous vous donnerons notre excédant de houille. Le raisonnement est séduisant, mais il part de données fausses. Nous n'avons pas de minerai en trop et celui que nous avons nous tenons à le traiter dans nos propres usines. Il est pour nous plus avantageux de vendre de la fonte et de l'acier que de vendre du minerai de fer. *Quant à la houille, il est une erreur profonde de croire que la Belgique pourra nous en fournir puisque sa production ne suffit pas à ses propres besoins.* Balance faite des importations et des exportations, la Belgique a enregistré, en 1912, un déficit de houille pour une valeur dépassant 30 millions de francs.

Nous n'ignorons d'ailleurs pas que la France, elle aussi, manque de combustible minéral, et qu'elle ne pourra nous remplacer la houille allemande. Aussi ne prétendons-nous pas résoudre le problème de la houille. Mais nous ne voulons pas qu'on en fasse un argument en faveur d'une union à la Belgique.

La question la plus grave de toutes est celle des débouchés. Le tout n'est pas de produire, il faut tâcher d'écouler ses produits. Nos usines ont produit, en 1913, deux et demi millions de tonnes de fonte, que nous n'arriverons jamais à consommer nous-mêmes. Comment trouver des débouchés?

La Belgique est, elle aussi, un pays d'exportation, en ce qui concerne les produits métallur-

giques. Elle produisit, en 1913, deux millions et demi de tonnes de fonte (le même chiffre que nous), dont 80 % prenaient le chemin de l'étranger. L'union du Luxembourg avec la Belgique doublera cette production pour un marché resté le même. Il s'en suivra une lutte à mort entre les usines belges et les usines luxembourgeoises. Ce sont les dernières qui succomberont car elles devront se faire une nouvelle clientèle, tandis que les usines belges ont leur clientèle acquise. Nos usines, manquant de commandes, devront renvoyer leurs ouvriers et fermer boutique. Le canton d'Esch, si orgueilleux à présent de sa prospérité, songera avec amertume aux temps passés du Zollverein.

La France d'avant la guerre exportait à peine 5 % de ses produits métallurgiques. Pourtant, elle souffrira, après la restitution de l'Alsace-Lorraine, d'une notable surproduction. Mais il est incontestable que sa situation est bien différente de celle de la Belgique. La France possède un considérable marché intérieur qui va sans cesse grandissant. Elle possède des colonies en plein essor, elle peut mettre au service de son exportation une marine puissante. La France seule pourra fournir à nos produits les débouchés indispensables. Le fer lorrain et le fer luxembourgeois feront d'elle l'une des premières nations métallurgiques du monde.

Au point de vue industriel, la politique économique à suivre par nous est claire : *l'union avec la Belgique sera un désastre, l'union avec la France entraînera une époque de grandeur et de prospérité.*

L'intérêt de l'Agriculture aussi

Quelles sont les relations économiques qui conviennent le mieux à *l'agriculture luxembourgeoise ?*

Notre agriculture a, pendant les années précédant la guerre, tiré un profit considérable de la politique douanière de l'Empire allemand Le sol national n'est pas particulièrement propice à la culture des céréales et les frais d'exploitation sont grands. Pour protéger son agriculture indigène, l'Allemagne fait payer aux blés étrangers des droits d'entrée très élevés L'agriculture luxembourgeoise a, fort heureusement, joui de la même protection. Qu'arrivera-t-il une fois que le pays sera sorti du Zollverein ? L'agriculture ne pourra plus se passer de douanes, car elle est incapable de lutter contre la concurrence des pays neufs, surtout quand les frets seront revenus à un taux normal. Il est absolument nécessaire que ses conditions d'existence ne soient pas changées et que le Luxembourg soit rattaché à un pays offrant les mêmes avantages que l'Allemagne, c'est-à-dire à un pays protectionniste.

La Belgique est, avec la Grande-Bretagne, un des rares pays qui poursuivent encore une politique de libre-échange. Ses frontières sont largement ouvertes à l'importation. Il est donc certain que, dans le cas d'une réunion de la Belgique et du Luxembourg, notre agriculture traversera une crise terrible. La concurrence de l'étranger provoquera une baisse de prix des

produits agricoles et une dépréciation effrayante de la terre, dont propriétaires fonciers et agriculteurs s'alarmeront à juste titre

La France, au contraire, est protectionniste, et il est à prévoir qu'elle ne modifiera pas sa politique économique. Tous les efforts du gouvernement français tendront à encourager l'agriculture, afin d'accroître la production nationale et de rendre le pays entièrement indépendant de la production étrangère. L'agriculture luxembourgeoise n'a rien à craindre d'une union douanière avec la France. Elle profitera, au même titre que l'agriculture française, des tarifs protecteurs et de la sollicitude du Gouvernement.

Des politiciens luxembourgeois ont, depuis un certain temps, fait naître un antagonisme factice entre l'industrie et l'agriculture indigènes. On voit que cet antagonisme, créé pour des motifs de politique intérieure, n'existe plus dans la question toute nationale qui nous occupe. Les intérêts de l'agriculture sont précisément ceux de l'industrie. Toutes les deux réclament impérieusement le rattachement à la France et rejettent le rattachement à la Belgique.

Les prétendus droits de la Belgique

Au mois de juin 1841, c'est-à-dire l'année précédant l'accession du Luxembourg au Zollverein, le roi de Hollande Guillaume II fit un voyage au Grand-Duché, pour se renseigner sur les besoins et les vœux de ses sujets. Il fut reçu à Diekirch par le bourgmestre M. Jurion qui lui fit part que le pays désirait ardemment un traité de commerce avec la France, et que ce traité donnerait une impulsion nouvelle à l'industrie et au commerce luxembourgeois. A la même occasion, M. Jurion exprima la crainte que des causes, qu'il ne lui appartenait pas d'apprécier, ne rendissent impossible la réalisation de ce projet. L'avenir montra combien étaient justifiées les appréhensions du bourgmestre de Diekirch : en dépit de la volonté de la population le Luxembourg fut rattaché au système douanier de la Prusse.

Aujourd'hui la question d'une union douanière avec la France se pose à nouveau. Des influences se font-elles valoir, tout comme en 1842, pour entraver cette Union ? Chi lo sa ?

Il est certain que les projets de rattachement économique à la France contrarient les revendications territoriales, nous ne disons pas du peuple belge, mais de certains milieux politiques belges. Voilà trois ans que nous assis-

tons à une campagne assez pénible, quoique peu inquiétante, en faveur d'une annexion pure et simple de notre patrie par la Belgique. Nous sommes quelque peu surpris de trouver, parmi les promoteurs de cette politique, des socialistes convaincus, comme M. Vandervelde et M. Destrée, et un théoricien du droit des nationalités, comme M. Eugène Baie.

Les premiers, fidèles à leurs convictions, désirent un rattachement du Luxembourg à la Belgique, parce qu'ils croient que telle est la volonté des Luxembourgeois. Nous n'avons qu'à simplement leur dire qu'ils se trompent et la discussion est close. Nous sommes heureux et fiers de notre liberté. Pourquoi y renoncerions-nous, d'autant plus qu'une annexion à la Belgique se doublerait d'une débâcle économique. Depuis la néfaste journée du 2 août 1914 toutes les voix, qui de notre patrie garrottée ont percé jusqu'à nous, expriment la même pensée : Plus de Zollverein avec l'Allemagne, une union plus étroite avec nos voisins de l'ouest, mais le maintien de notre indépendance ! M. Vandervelde a forgé le mot de « désannexion ». Cette expression, excellente pour caractériser le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, ne saurait être employée dans la question du Luxembourg. Le Luxembourg ne peut pas être désannexé, puisqu'il n'a jamais été annexé et qu'au contraire il est indépendant et heureux de son indépendance.

Les compatriotes de M. Vandervelde et de M. Destrée ne traitent pas tous la question du Luxembourg avec la même délicatesse. Un Belge anonyme écrit à la *Revue de Paris* (1) :

(1) Numéro du 1er août 1916.

« En tout cas elle (la Belgique) ne peut garder « à ses flancs un État où des troupes ennemies « peuvent débarquer un matin par chemin de « fer, et dominer sans coup férir... L'intérêt « européen, encore une fois, exige une Belgi- « que forte... »

Le point de vue a changé. Ce n'est plus la volonté du Luxembourg qu'on invoque, mais des arguments de politique européenne. Et M. Baie, qui écrit que le droit des nationalités « sera un des fondements de l'Europe nouvelle (1) », fait, quand il s'agit du Luxembourg, litière de ses principes, où plutôt trouve qu'ils ne sont pas applicables en la matière. « Qu'on veuille remarquer que je n'invoque « nullement ici le principe des nationalités. Il « n'y a que faire. Il s'agit d'une simple restitution.

« ... Nous disons aujourd'hui, songeant à la « terre belge du duché : Londres nous l'a prise, « Londres nous la rendra. » (2)

Ces paroles ne peuvent avoir d'autre sens que celui-ci : le sort du grand-duché sera réglé par un congrès des Puissances et non par la volonté des habitants. Que nos amis belges prennent garde! Ils se mettent en contradiction avec les buts de guerre énoncés par les alliés. Les idées qu'ils expriment ont cours à Berlin et à Vienne, mais non à Paris, ni à Londres, ni à Washington.

Le 28 juin 1917, le président du gouvernement autrichien v. Seidler fit cette déclaration devant le « Reischsrat » : « La supposition

---

(1) Baie : Le Droit des Nationalités. Alcan 1915.
(2) Baie : La Belgique de demain, Perrin 1916.

« contenue dans l'interpellation Daszyuski,
« d'après laquelle le gouvernement austro-
« hongrois reconnaîtrait le droit des peuples à
« décider d'eux-mêmes, est erronée »(1).

Quelques semaines plus tard le président de la grande démocratie américaine écrivit au pape : « Nous estimons que les torts vraiment
« insupportables que nous a causés le brutal
« esprit de domination du gouvernement alle-
« mand doivent être réparés. Mais nous
« n'attendons pas qu'ils le soient au détriment
« de la souveraineté d'aucun peuple. Comment
« pourrions-nous vouloir cela, puisque nous
« sommes précisément entrés en guerre pour
« assurer la défense du faible contre le fort. »

Le président Wilson ou le Ritter von Seidler ? La liberté ou l'oppression ? Qu'on choisisse !

---

(1) Depuis lors, l'Allemagne aussi bien que l'Autriche ont déclaré reconnaître le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les pourparlers de Brest-Litovsk, l'attribution de la ville polonaise de Cholm à l'Ukraine et l'attribution de la Dobroudja à la Bulgarie, sans consultation des habitants, nous ont éclairés sur la sincérité de ces déclarations.

La France accueillante

La France consentira-t-elle à conclure une union douanière avec notre pays ? Examinons les courants d'opinion qui se manifestent à cet égard.

L'idée d'une annexion à la Belgique est généralement bien accueillie. La France, généreusement, s'incline devant les revendications de son alliée et devant ce qu'elle croit être la volonté de la population luxembourgeoise. « Il est certain, écrit M. Paul Louis (1), que, « consulté, ce petit pays, qui a toujours été « réfractaire au germanisme, et dont la neu« tralité a été violée dès la première heure, ne « répugnera pas à se dire belge ». — A d'aucuns cette annexion semble si naturelle qu'ils la considèrent comme chose faite. C'est ainsi que M. Pinot, secrétaire général du Comité des Forges, dans une conférence qu'il fit récemment sur « La Métallurgie et l'Après-Guerre » n'envisage pas l'hypothèse d'un Luxembourg autonome, mais seulement celle d'une « Belgique, augmentée du Luxembourg. »

Nous ne nous lasserons pas de répéter que cette annexion serait contraire aux vœux et aux intérêts des Luxembourgeois.

Un livre intitulé *La République et le Rhin*,

(1) Une Europe Nouvelle.

par E. Driault et Chr. Schefer, nous révèle l'existence, en France, de groupements puissants qui sont violemment opposés à toute idée d'union économique avec les pays de la rive gauche du Rhin, sous prétexte qu'une telle union porterait préjudice aux intérêts de quelques industriels français. MM. Driault et Schefer sont d'accord avec des patriotes éclairés comme M. de Launay et M. Fernand Engerand pour repousser une pareille politique, qu'ils qualifient d'égoïste et d'antinationale.

« Les petits industriels dont nous venons de « nous occuper..... pratiquent et voudraient « nous imposer une espèce de malthusianisme « économique qui ne serait pas moins que « l'autre désastreux et mortel pour la France. « Ils reculent devant l'effort à faire pour con- « quérir le marché du monde, pour y vaincre « l'Allemagne à laquelle, par lassitude, ils « veulent laisser les armes ; ils n'ont pas l'es- « prit de commerce, ils n'ont que ce que « M. Victor Cambon appelle l'esprit de bou- « tique, c'est-à-dire la peur de toute concur- « rence, même du voisin, du compatriote. »

A cette politique les auteurs du livre en opposent une autre, que voici : L'Alsace-Lorraine redeviendra française, économiquement aussi bien que politiquement. Le pays rhénan et le Luxembourg entreront dans une union douanière avec la France, et si, plus tard, ces pays demandent à s'annexer, la France les accueillera. De cette façon on ramènera « toute la rive gauche du Rhin à la grande unité celtique et française. »

M. Dontenville, dans un livre d'une grande érudition et d'une documentation impec-

cable (1), énumère les avantages que tirera d'une union franco-luxembourgeoise la France aussi bien que le Luxembourg. A une simple union douanière il préférerait l'annexion.

« Librement consentie, l'annexion est, selon « nous, une solution plus claire, plus franche, « mieux en harmonie avec les intérêts réci- « proques des deux parties ici en cause. Comme « à l'époque mémorable de l'ancien départe- « ment des Forêts, nous pourrons de la sorte, « sans en éprouver le moindre dommage, « mettre à la disposition de compatriotes re- « trouvés les facultés supérieures d'un grand « et puissant Etat. Nous concourrons de tous « nos moyens à développer leur prospérité « rendue solidaire de la nôtre. Nous ne négli- « gerons aucun effort pour gagner chaque « jour davantage l'affection déjà manifeste de « populations qu'attirent vers notre pays tant « d'affinités précieuses »

« Luxembourgeois, à vous de décider. »

Nous déciderons... Nous conserverons notre autonomie politique, mais nous nous rapprocherons de la France en concluant avec elle une union économique, qui sera complétée par des conventions ferroviaires, postales, etc.

Nous avons la certitude que M. Dontenville a exprimé les sentiments de l'immense majorité des Français. Il est impossible qu'en un pays comme la France les intérêts d'un groupe priment l'intérêt national.

La France voudra de nous. Elle nous accueillera à bras ouverts.

(1) La France et le Grand-Duché de Luxembourg.

Les Considérations morales

L'union douanière avec la France doit donc être le mot d'ordre de demain. Elle est une nécessité économique, elle sera également un bienfait pour toute notre vie nationale. Les Luxembourgeois éprouvent pour la France des sympathies qu'ils n'éprouvent pour aucun autre pays. En pleine invasion le député Metzler a dit à la Chambre combien les Luxembourgeois se sentaient solidaires des Français et comment après l'angoisse des premières semaines la victoire de la Marne les avait fait exulter de joie. M. Frantz Funck-Brentano, qui est comme l'incarnation de l'union franco-luxembourgeoise, a écrit, dans les colonnes de ce journal, l'histoire des traditions françaises dans notre pays. Et voici les paroles si souvent citées de M. Brincour, un de nos esprits les plus libres et les plus distingués :

« Suivant moi, la civilisation française fait « presque partie intégrale de la nôtre. Si notre « nationalité a une trame allemande, l'histoire « y a tissé bien des fils, essentiellement fran- « çais, entre autres ce beau sentiment d'égalité « que nous avons tous, la répugnance pour les « tracasseries policières. Tout notre droit « administratif et privé, une grande partie de « notre droit public sont essentiellement fran- « çais, et nous avons emprunté à la France « une grande partie de la façon dont nous « concevons la vie. »

L'union économique, multipliant les relations entre Luxembourgeois et Français, développera les qualités qui leur sont communes

et qui forment ce que leur caractère national a de plus précieux.

Séparés de la France par les barrières économiques, séparés de l'Allemagne par la barrière des sentiments, les Luxembourgeois n'ont que trop souffert d'un stérile isolement intellectuel. L'union économique, tout en leur laissant leur indépendance chérie, leur permettra de puiser à pleines mains dans les trésors de la culture française. La langue française descendra du forum pour pénétrer dans toutes les classes de la population. Les intellectuels luxembourgeois prendront contact avec les maitres de la pensée et de la science françaises. Nos étudiants iront puiser aux universités françaises l'idéalisme français et la raison latine. On leur enseignera des notions essentiellement françaises : la notion de contrat, la notion du droit qui prime la force, la notion de l'honneur.

Nos artisans et nos commerçants iront faire leur apprentissage en France. Les uns y apprendront l'amour du bel ouvrage, les autres la probité dans les affaires.

La saine gaité gauloise, chassant le macabre arrivisme allemand, pénétrera dans nos villes et nos campagnes, rendant tolérable la lutte pour la vie.

Rapprochons-nous de la France! Le méridien culturel, malgré les efforts d'une barbarie impie, n'a cessé de passer par Paris. C'est toujours de France que rayonnent les idées qui guident les peuples. Le génie latin, dont on présageait le déclin, s'affirme dans son éternelle jeunesse. A l'heure sombre que nous vivons, la France prouve non seulement sa volonté de vivre, mais son droit de marcher à la tête des nations.

CONCLUSION

Ainsi se dessinent, pendant que le droit du plus fort règne encore à Luxembourg, les grandes lignes d'une politique nationale :

1. Nous maintiendrons notre indépendance politique. Nous n'abdiquerons aucun de nos droits constitutionnels. Nous ne tolérerons aucune intrusion étrangère dans nos affaires intérieures.

2. Sans renoncer aux coutumes qui nous sont chères, nous orienterons notre vie intellectuelle et sociale vers la France. Pour tout ce qui concerne la civilisation, nous ne dépendrons jamais trop étroitement de nos voisins de l'ouest.

3. Nous sortirons du Zollverein. Nous ferons partie du bloc économique de l'Entente. Nous conclurons, plus spécialement, une union douanière avec la France.

4. Le plus important de nos chemins de fer, le réseau Guillaume-Luxembourg, ne sera plus exploité par l'Etat allemand, mais par une compagnie fermière constituée avec des capitaux alliés.

Il est nécessaire que les Luxembourgeois des pays alliés et neutres s'unissent dès maintenant

sur ce programme, dont la réalisation constituera l'action nationale de demain. Les Luxembourgeois de l'étranger formeront le noyau d'un nouveau parti auquel adhèreront tous les patriotes sans distinction d'opinions religieuses ou politiques. Ce parti ne sera pas nationaliste, mais patriote et francophile.

Il est nuisible et criminel de soulever en ce moment des questions secondaires qui pourraient nous diviser. Il est tout particulièrement prématuré d'ouvrir la discussion sur l'attitude de nos gouvernants en face de l'invasion allemande. A l'après-guerre de fixer les responsabilités, de prendre des sanctions !

Souvenons-nous que nous sommes tous des frères. Nous avons les mêmes intérêts à défendre, les mêmes sympathies à affirmer, le même honneur à servir.

Vive le Luxembourg,

Indépendant et ami de la France!



Chantenay, Imp., Paris.